



TRANSMIS LE 14/02/2023
REÇU LE 14/02/2023
AFFICHÉ LE 15/02/2023
NOTIFIÉ LE 15/02/2023
DÉPOSÉ LE 15/02/2023
RÉVISÉ LE 15/02/2023

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
9 FÉVRIER 2023
DÉLIBÉRATION N°26**

**OBJET : TECHNIQUES/BÂTIMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 38,
L'an deux mil vingt-trois, le 9 du mois de février à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Claire LE BERRE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Alain VERBRUGGHE : Marie-Christine CAVECCHI

Stéphane VERNEREY : Nadine SENSE

Dominique ASARO : Patrick BOULLÉ

Jacques DUCROCQ : absent excusé

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 février 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction des Services techniques

Question n°26 du CM du 9 février 2023 - P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2023 DÉLIBÉRATION N°26

OBJET : TECHNIQUES/BÂTIMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ.

Le Conseil Municipal

VU les articles L.2121-12, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de rénovation thermique du Centre Municipal de Santé,

CONSIDÉRANT le soutien apporté par le Conseil départemental du Val-d'Oise en faveur de la rénovation des centres médicaux situés sur son territoire,

APRES l'avis de la Commission « Urbanisme/Travaux/Transports/Développement Durable » en date du 24 janvier 2023 et de la Commission "Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité" en date du 26 janvier 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil Municipal

Article 1^{er} : **APPROUVE** la demande de subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise pour les travaux de rénovation énergétique du Centre Municipal de Santé.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention se rapportant à cette demande et tout document relatif à cette subvention.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de recouvrement de cette somme qui sera versée sur le compte nature **1323** fonction **414** du budget de la Commune,

Article 4 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : **PRÉCISE** que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité des votants
Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire
Adjoint au Maire
Caractère Exécutoire

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Jeanne Chastière Guigo

Le 15 février 2023

Acte à classer**DL09022023Q26**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-14T16-24-02.00 (MI243173430)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230209-DL09022023Q26-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES/BÂTIMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ.

Date de décision : 09/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 26 - TECH - SUB. CD95
RENOVATION THERMIQUE DU
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/02/23 à 16:24

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 14/02/23 à 16:24

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 14/02/23 à 16:30

